



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 AVRIL 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 7 avril 2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	---

Délibération
N°5-2021

COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Monsieur **Alexandre THIERRY**, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2020.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2020 du budget communal de Bois-de-Haye, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les **résultats** de l'exercice.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 AVRIL 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 07.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents :</u> M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	--

Délibération
N°06-2021

COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à élire le Président de séance.

Vu la candidature de Madame Martine CAVALLASCA

Il est **procédé** à l'élection du Président de séance :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le **Conseil Municipal** vote Pour à l'unanimité,

Martine CAVALLASCA, à l'unanimité, est désignée en qualité de Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la **présidence** de Madame Martine CAVALLASCA, délibérant sur le **compte administratif** de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Denis PICARD, Maire, après s'être fait **présenter** le budget primitif, le budget **supplémentaire** et les décisions **modificatives** de l'exercice **considéré**,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	2 361 679,69 €
	Réalisé :	559 739,71 €
	Reste à réaliser :	1 008 509,30 €
Recettes	Prévus :	2 361 679,69 €
	Réalisé :	998 975,49 €
	Reste à réaliser :	282 006,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	2 750 112,84 €
	Réalisé :	1 033 217,33 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévus :	2 750 112,84 €
	Réalisé :	2 839 256,30 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

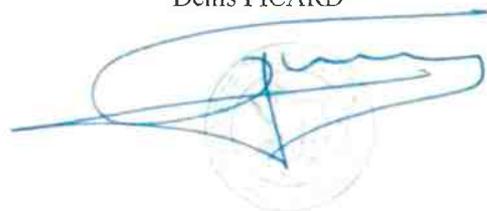
Investissement :	439 235,78 €
Fonctionnement :	1 806 038,97 €
Résultat global :	2 245 274,75 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote, 22 POUR (le Maire s'étant retiré lors du vote), et arrête les résultats définitifs, résumés tels que ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 AVRIL 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 07.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	--

Délibération
N°07-2021

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre **budgétaire**,

Statuant sur l'**affectation** du résultat d'exploitation,

Constatant que le compte **administratif** fait apparaître :

- un **excédent** de fonctionnement de : 536 560,13 €
- un excédent reporté de : 1 269 478,84 €

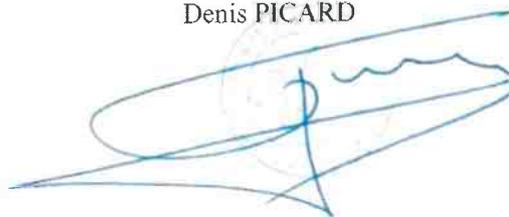
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 806 038,97 €

- un excédent d'investissement	439 235,78 €
- un déficit des restes à réaliser	726 503,30 €
Soit un besoin de financement de	287 267,52 €

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 :	1 806 038,97 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (au compte 1068) :	287 267,52 €
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	1 518 771,45 €
RÉSULTAT DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	439 235,78 €

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 AVRIL 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 07.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	--

Délibération
N°08-2021

VOTE DES TAUX

Considérant et étant rappelé que la Commission finances s'est réunie le 22 mars 2021,

Considérant que les montants cumulés des bases 2021 des deux taxes foncières ont légèrement progressées par rapport à celles de 2020,

Considérant que la commune n'a pas à voter de taux de taxe d'habitation conformément à l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 reconduit jusqu'en 2022 les taux de taxe d'habitation (TH) appliquée en 2019

Considérant qu'en 2021 conformément à la loi de finances précitée, la compensation de la TH sur les résidences principales est réalisée par le transfert de l'ex-part départementale de la TFPB soit 17,24% pour la Meurthe et Moselle. Que concrètement, ce transfert est réalisé par cumul du taux cible de la TFPB votée en 2020 pour la commune de Bois-de-Haye avec celui de 17,24% du département 54,

En conséquence, le Maire propose de ne pas augmenter les taux 2021 et propose le taux de 23,38% pour la TFPB et de 21,32% pour la TFPNB de la commune de Bois-de-Haye.

Année		2021		Champ à saisir		Rappel montant cumulé des TF de l'année précédente		2020		281 096 €							
Taux TFPB départemental		17,24%		Taux TFPBN - 1		6,14%											
Intégrité	Nom de la commune	Taux applicables FP	Bases	Bases cumulées	Produits assurés	Produit global assuré	Taux du produit global assuré	Taux voté	Coefficient de variation proportionnelle	Produits attendus issus du taux voté	Produit global attendu issu du taux voté	Différence produit attendu produit assuré	Taux correctif uniforme (TCU)	Taux avec TCU	Produits avec TCU	Produit global avec TCU	
T	Velaine-en-Haye	5,0438 %	4 492 000 €		1 036 924 €					1 036 280 €				11,24 %	1 048 941 €		
F	Sexey-les-Bois	16,9008 %	252 400 €	4 744 400 €	64 662 €	1 101 616 €	23,22 %	23,78 %	1,000000	59 011 €	1 109 341 €	7 625 €	0,6807 %	25,79 %	65 094 €	1 109 035 €	
P																	
B																	
Taux TFPBNB - 1		21,32%		Taux applicables BNP													
T	Velaine-en-Haye	10,7546 %	37 800 €		7 093 €					8 039 €				10,94 %	7 122 €		
F	Sexey-les-Bois	26,8004 %	17 500 €	55 300 €	4 666 €	11 749 €	21,25 %	21,32 %	21,52 %	3 701 €	11 799 €	41 €	0,0741 %	16,66 %	4 665 €	11 791 €	
P																	
B																	
Cumuls :		4 799 200 €		1 113 965 €		1 121 014 €		7 666 €		1 120 826 €		Evolution du produit global par rapport à l'année précédente		298,73 %			

Considérant que l'équilibre du transfert de la part départementale est assuré par un coefficient correcteur (CC) indiqué dans l'art 16 de la loi de Finances précitée et précisé sur l'imprimé 1259/FDL/2021
 Considérant que ce coefficient est propre à chaque commune et figé pour les années suivantes,

Que le produit attendu corrigé, tel qu'il ressort de l'imprimé n°1259 COM/FDL/2021 s'élève à :

	Taux cible votés en 2020		Bases prévisionnelles 2021		taux voté en 2021	Produit de référence	Produit global attendu
TFPB	6,14%	Velaine-en-haye	4 492 000 €	4 744 000	23,38%	1 109 147 €	1 109 147 €
		Sexey-les-bois	252 000 €				
TFPNB	21,32%	Velaine-en-haye	37 800 €	55 300 €	21,32%	11 790 €	11 790 €
		Sexey-les-bois	17 500 €				
							1 120 937 €
Produit attendu après Coefficient correcteur (CC) sur TFPB de 0,452998							532 131 €

Le conseil municipal décide à (l'unanimité) :

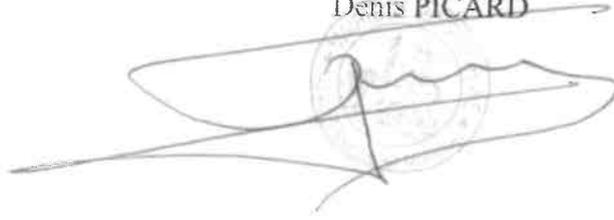
- **DE FIXER** les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

Nature des taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés (avec intégration de la part Départementale)	Produit attendu corrigé
TFPB	4 744 000 €	23,38%	520 341 €
TFPNB	55 300 €	21,32%	11 790 €
			532 131 €

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Picard', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 AVRIL 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 7.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
---	--

Délibération
N° 9-2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 3 079 653,45 € - Recettes : 3 079 653,45 €

Investissement : Dépenses 2 933 758,75 € - Recettes : 2 933 758,75 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Martine CAVALLASCA, adjointe aux Finances, et de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2021.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS 2020

	Denis PICARD		Christelle AMMARI	Pierre BONNIN	Martine HENRION	Etienne DESALME	Martine CAVALLASCA	Bernard BAGARD	Thierry MARCHAL
	Commune	CC2T							
Rémunération brute	20 629,39 €	6 436,92 €	7 837,13 €	7 837,13 €	7 837,13 €	5 656,73 €	5 017,31 €	7 837,13 €	2 119,22 €
Frais annexe			525,60 €				262,80 €		
TOTAL		27 066,31 €	8 362,73 €	7 837,13 €	7 837,13 €	5 656,73 €	5 279,31 €	7 837,13 €	2 119,22 €

	Geneviève BRINGUIER	Xavier RICHARD	Karine WACH
Rémunération brute	641,75 €	2 041,95 €	2 917,05 €
Frais annexe			262,80 €
TOTAL	641,75 €	2 041,95 €	3 179,85 €



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 AVRIL 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 07.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p>Étaient présents : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p>Absents excusés : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	---

Délibération
N°10-2021

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2021.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 12 mars 2021 pour étudier les demandes et proposer les subventions suivantes :

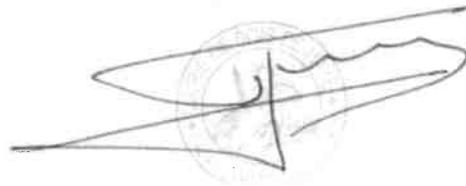
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Lotissement du Chauffour	100 euros
Association Sportive et Culturelle	2 500 euros
Association Famille Rurale	70 000 euros
Amicale du personnel communal	2 200 euros
Une Oasis, Une école	100 euros
Foyer Rural Sexey-les-Bois	400 euros
Musée de l'auto	100 euros
Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle	150 euros
Tennis Club	100 euros
Institution Saint-Camille	3 000 euros
MONTANT TOTAL	78 650 euros

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions 2021 comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 AVRIL 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 07.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	--

Délibération
N°11-2021

SUBVENTION CCAS

Cette année, pour être en cohérence avec les actions menées par le CCAS de BOIS DE HAYE, Monsieur le Maire, propose d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la somme de 15 000 € au CCAS.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 avril 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 07.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	---

**Délibération
N°12-2021**

Signature d'une convention SDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a fait une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle pour l'enfouissement des réseaux « Rue Saint Hubert ».

Le programme des travaux délibéré par le comité du SDE54 est basé sur l'estimation financière de l'opération fournie par la commune :

Montant HT des travaux : 52 407 €

Financement SDE – Art 8(taux global 30 %) : 15 722.10 €

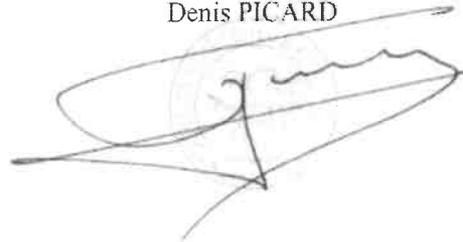
Financement SDE – part R2 anticipée (18.9%) : 9 904.92 €

Subvention d'équipement versée par la commune au SDE54 : 26 779.98 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention relative au financement des travaux au titre de l'article 8 du contrat de concession sur la commune de BOIS DE HAYE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'enfouissement des réseaux de la Rue Saint Hubert.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Picard', written over a faint circular stamp or watermark.



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 avril 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 7.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
---	---

Délibération
N°13-2021

ORGANISATION DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A DISTANCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6 ;

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré à l'échelon national, depuis le 23 mars 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. D'approuver le règlement pour l'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance annexées à la présente délibération
2. De charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Picard', written over a faint circular stamp or watermark.



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 avril 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 07.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	--

Délibération
N°14-2021

CADEAU DEPART RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent du service technique part en retraite le 1^{er} octobre 2021.

Il propose au conseil municipal d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 1 800 € chez Armurie de l'Est à Bruley.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 6 avril 2021

<p><u>Date de convocation</u> 30.03.2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 07.04.2021</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p>Étaient présents : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p>Absents excusés : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
--	--

**Délibération
N°15-2021**

EXAMEN DU RAPPORT 2019 SPL

Par délibération du 3 janvier 2019, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

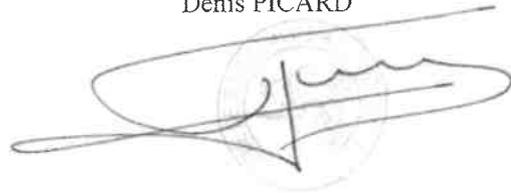
Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 11 mars 2020

<u>Date de convocation</u> 30.03.2021	<p>L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sexey-les-Bois, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p>Étaient présents : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p>Absents excusés : Mme Christelle AMMARI (Procuration à Sarah TRICHOT), Mme Martine HENRION (Procuration à Françoise LAVILLAT), Mme Amélie SAINTOT (Procuration à Etienne DESALME)</p>
<u>Date d'affichage</u> 07.04.2021	
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23	
<u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT	

Délibération
N°16-2021

ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire explique que la commune doit acquérir des parcelles pour agrandir la voirie de la « rue de la commanderie » dans la commune déléguée de Sexey-les-Bois.

Thierry MARCHAL s'est retiré lors du vote car l'acquisition des parcelles le concerne.

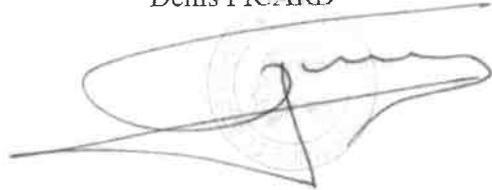
Le conseil après avoir délibéré, à 22 POUR, décide :

- D'ACQUERIR les parcelles suivantes au prix de 22 € le m² soit 4 840 € :

Parcelle	m ²
ZC 142	25
ZC 143	10
ZC 156	185
TOTAL	220

- MANDATE le Maire pour signer les actes et documents liés à cette acquisition et régler les honoraires et frais s'y attachant.
- **DECIDE** de l'incorporation au domaine public, des parcelles,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Picard', written over a faint circular stamp or watermark.